

1) Rémunérations individuelles :

Nous revendiquons une enveloppe réservée aux augmentations de salaire de **3,1 %**

- Augmentations hors promotions

Augmentation Générale	Enveloppe Augmentation Individuelle (%)
1500€	1,5%

- Rétroactives au 1^{er} janvier 2025
- Une enveloppe de rattrapage des salaires égale à 0,5% de la MS dans le cadre de l'égalité professionnelle
- Décorrélacion systématique des notes attribuées en entretien annuel de l'augmentation
- Une clause de revoyure pour réouverture des NAO en septembre 2025 en cas d'atteinte des objectifs sur H1-2025
- Transparence totale sur les salaires appliqués selon les bandes et les grades afin de garantir une équité salariale pour tous les salariés du groupe
- La négociation avec les OS d'une nouvelle méthode de calcul des parts variables individuelles lors de ces NAO.

2) Rémunérations collectives budget NAO :

Nous revendiquons :

- La mise en place d'un plan de LTI pour tous les salariés
- L'augmentation du Budget du CSE :
- Une augmentation du budget ASC : 1,7% de la MS (soit une augmentation de 0,35% de la MS)
- Signature d'un avenant aux accords PEG et PERCOG permettant de distribuer :
 - PEG : 3000€ d'abondement pour 1500€ de versement
 - PERCOL : 2500€ d'abondement pour 1250€ de versement

3) Rémunérations collectives en plus du budget NAO :

Nous revendiquons :

- Mise en place d'une prime de partage de valeur (PPV) de 2750€ net versés de façon égalitaire.
- Négociation d'un accord collectif de mise en place d'un Plan de partage de la valorisation de l'Entreprise (PPVE) avec un montant de référence de 10 000€

4) Avancées sociales :

Nous revendiquons :

- Mutuelle : revalorisation de la part patronale à 90%

- La pérennisation de la prise en charge des frais d'abonnement aux transports en commun à hauteur de 75%.
- L'augmentation de la prime du travail exceptionnel du dimanche de 100€
- Mise en place d'une prime de grand déplacement (à partir de 5 jours travaillés) : 50€/jour travaillé
- Revalorisation de la prime Vacances pour tenir compte de l'inflation depuis 2016 : 1050€
- Négociation d'un accord pour la mise en place d'un congé mensuel de 13 jours par an
- Attribution de 2 jours de congés pour les bénéficiaires d'une médaille du travail
- Mise en place des Temps de Trajet Responsables (TTR) de 2 jours
- L'allocation d'un Budget permettant des négociations loyales et sérieuses d'un accord d'égalité professionnelle favorisant
 - la parentalité, l'égalité salariale, la mixité des emplois et les conditions de travail.
 - L'articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle pour les salariés ;
 - Les objectifs et les mesures permettant d'atteindre l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, notamment en matière de suppression des écarts de rémunération, d'accès à l'emploi, de formation professionnelle, de déroulement de carrière et de promotion professionnelle, de conditions de travail et d'emploi, en particulier pour les salariés à temps partiel
 - Les mesures permettant de lutter contre toute discrimination en matière de recrutement, d'emploi et d'accès à la formation professionnelle.

5) Accords Sociaux :

Nous revendiquons :

- **L'ouverture des négociations d'un accord d'égalité professionnelle** avant la fin du 1er Semestre 2025 avec l'engagement de la direction de reprendre à minima les mesures négociées en NAO dans cet accord d'égalité professionnelles.
- La négociation d'un accord de QVT étendu et de droit à la déconnexion
- La négociation d'un accord de mobilité durable ambitieux et écoresponsable aligné sur les recommandations de l'Etat
- Négociation d'un accord GEPPMM en ligne avec les orientations stratégiques et prévoyant le remplacement systématique des départs
- Reconduction de l'accord Séniors
- Rétablissement de la politique Voyage 2024 et signature d'un accord d'entreprise.
- Engagement immédiat de mise en place d'actions sur les sujets de pénibilité, santé, sécurité et conditions de travail
- **L'ouverture des négociations sur la prolongation de l'Accord de Garantie Sociales**

6) Temps et organisation du temps de travail :

Nous revendiquons :

- Le choix de deux dates pour le « pont chômé » : 30 mai 2025 ou 10 novembre 2025
- Déplafonnement du CET de 15 jours à 30 jours

- Monétarisation des jours de CET à hauteur de 125%

7) Prévoyance Retraite :

Nous revendiquons :

- Une harmonisation des taux de cotisations ARRCO pour tous les salariés de l'UES Ingenico

8) Restauration :

Nous revendiquons :

- L'installation de machines à boissons chaudes identiques sur tous les sites avec subvention à 100%
- La renégociation du droit d'entrée aux RIE
- L'augmentation à 14,52€ de la valeur du ticket restaurant avec le maintien de la part employeur à 60%

9) Autres revendications :

Nous revendiquons :

- La mise en place d'une salle de repos-détente avec fauteuils pour la relaxation à Valence et Suresnes ou l'étude de prestations de confort supplémentaires pour Mérignac.
- La prise de surfaces supplémentaires à Suresnes et Valence pour favoriser les conditions de travail.
- La mise en place d'un budget d'amélioration des locaux de Suresnes, Valence et Mérignac
- La création d'un catalogue de jobs d'été avec une priorité aux enfants des salariés, et avec des procédures simplifiées
- La mise en place de moyens pour les IRP
 - Visio
 - Salle de réunion pour les réunions plénières sur le site de Valence

